

Genève, le 4 juin 2009

Chère Verte, Cher Vert,

Vous êtes cordialement invité-e à la prochaine

Assemblée générale du
lundi 15 juin 2009 à 20h15
à **Uni-Mail** – salle MS 160
Bd du Pont d'Arve 40
(Trams 15 et 17, bus 1)

Ordre du jour

1. Accueil et information par Anne Mahrer, Présidente
2. **Prises de position des Verts pour les votations du 27 septembre 09**
 - a. **Votations fédérales**
 - i. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 13 juin 2008 relatif au financement additionnel de l'AI (assurance invalidité) par un prélèvement temporaire des taux de la TVA
 - ii. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 19 décembre 2008 portant suppression de l'initiative populaire générale
 - b. **Votations cantonales**
 - i. Acceptez-vous la loi sur l'imposition des personnes physiques (PL 10199) (sous réserve du vote du Grand Conseil) ;
 - ii. Acceptez-vous la loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics, du 22 janvier 2009 (K 1 18 – 10375).
 - iii. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur l'imposition des personnes morales, du 19 mars 2009 (D 3 15 – 10218) (Réforme de l'imposition des entreprises, réduction de l'impôt sur le capital)
 - iv. Acceptez-vous la loi modifiant la loi sur les contributions publique, du 3 avril 2009 (D 3 05 – 10150) introduction d'un bonus-malus dans l'impôt auto en fonction des émissions de CO2
 - v. Acceptez-vous la loi modifiant la loi pour la construction de logements d'utilité publique, du 14 mai 2009 (LUP) (I 4 06 – 10460, uniquement l'article 2 souligné modifiant la loi sur le logement et la protection des locataires) (I 4 05) ;
 - vi. Acceptez-vous la loi modifiant la loi instituant la commission de conciliation en matière de baux et loyers, du 10 octobre 2008 (LCCBL) (E 3 15 – 10227) ;
 - c. **Approbation des comptes 2008 des Verts genevois**

Tout au plaisir de vous voir à cette occasion, je vous adresse mes cordiales salutations.

Anne MAHRER, Présidente

Les Verts genevois

14 rue des Voisins | case postale 345 | Tél. 022 800 38 48 | Fax 022 800 38 49
www.verts-ge.ch | ge@verts.ch | CCP 12-1262-9